

ANTIAGRÉGANTS PLAQUETTAIRES ET ANTICOAGULANTS

La fragilité des patients atteints de syndrome d'Ehlers-Danlos vasculaire est peu propice à la prescription de traitements antiagrégants et anticoagulants.



CE QUI EST RECOMMANDÉ

- Discuter la prescription d'antiagrégants plaquettaires/anticoagulants au cas par cas.
- Limiter dans tous les cas la prescription à la durée minimale nécessaire.
- Limiter la prescription d'AINS et s'ils sont nécessaires, seulement de façon ponctuelle.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Poursuivre une antiagrégation plaquettaire/anticoagulation au long cours, sauf indication formelle.
- Associer anticoagulant et antiagrégants, et/ou plusieurs antiagrégants plaquettaires.